



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0543

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet Big Booster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-up à fort potentiel

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0543**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour le projet Big Booster, dispositif international de sélection et d'accélération de start-up à fort potentiel**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années et intensifie sa politique entrepreneuriale en renforçant son soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel.

La Fondation pour l'Université de Lyon, fondation abritante reconnue d'utilité publique, porte, d'ores et déjà, plusieurs actions en faveur des entreprises à fort potentiel :

- "Campus création" est un parcours global d'initiation et de soutien à l'entrepreneuriat composé de 3 concours : challenge idée, concours campus création et concours jeune entrepreneur de l'année,
- "Lyon StartUp", lancé en 2014, a pour vocation de détecter et de faire émerger les projets d'entreprises les plus prometteurs.

Le nouveau dispositif "Big Booster" a, quant à lui, pour vocation de détecter et d'accélérer le développement de jeunes entreprises avec une ambition internationale. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat fort avec la Ville de Boston, écosystème de référence mondial en matière d'innovation, notamment, dans les domaines des biotechnologies, du digital et des cleantech.

a) Projet

Big Booster est un programme d'accélération international sans prise de participation pour start-up à fort potentiel. Sa vocation première est de créer un réseau international de sélection, d'accompagnement et d'accélération de projets d'innovation à fort potentiel économique et/ou à fort impact sociétal ou environnemental.

Son ambition à 3 ans est de créer, à Lyon, la plus grande compétition européenne de start-up "early stage" en s'appuyant sur la mobilisation d'un collectif de leaders industriels emblématiques et motivés.

Les grands principes du dispositif sont les suivants :

- mettre en place un programme pérenne et structurant pour les relations avec Boston,
- s'appuyer sur les 3 domaines d'excellence de la Métropole de Lyon que sont la santé, le numérique et les cleantech et favoriser leur développement et leur rapprochement,
- capitaliser sur l'existant, notamment les événements et dispositifs en place (Biovision, BlendWebMix, Innorobo, Concours national de l'énergie intelligente, Axeleo, Boost In Lyon, Digital Booster, Lyon StartUp, etc.),
- assurer la détection de candidats sur la zone Europe Moyen-Orient Afrique.

Le dispositif comprend notamment : un "bootcamp" programme d'entraînement intensif, à Lyon en octobre 2015, pour 100 start-ups sélectionnées, centré sur le développement d'une approche globale ; un "bootcamp" à Boston en octobre 2015 avec 20 start-ups issues du Bootcamp de Lyon, centré sur une confrontation au marché américain et une finale en avril 2016 récompensant 3 gagnants.

b) Objectifs

La Métropole de Lyon souhaite augmenter le flux de start-up vers Lyon et favoriser leur ancrage sur le territoire.

Ce projet va également permettre de renforcer les collaborations avec la Ville de Boston, écosystème d'innovation de premier plan, d'inscrire la Métropole de Lyon dans un réseau international d'innovation et de renforcer la position de la Métropole comme Ville de l'entrepreneuriat.

c) Budget prévisionnel 2015-2016 de l'action et plan de financement

L'action a démarré le 16 avril 2015 et se clôturera en avril 2016.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
programme et accueil des conférenciers	270 000	partenariats privés - Mécénat d'entreprises	400 000
équipe et management de projet	262 000	Métropole de Lyon	175 000
logistique / évènementiels	203 000	Région Rhône-Alpes	175 000
communication	75 000	AMI Frenchtech internationale	60 000
Total	810 000	Total	810 000

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon pour la mise en œuvre du projet "Big Booster". La Région Rhône-Alpes est sollicitée également à hauteur de 175 000 €. Ce financement est apporté dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) conclue entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 175 000 € au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour son action "Big Booster",

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la FPUL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - opération n° 0P01O2298 - fonction 67 - compte 657 4 pour un montant de 175 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.